

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 4 avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, 1^{er} Vice-Président.

Date de convocation : 29 mars 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	43
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT
Laurent PELLERIN.

Suppléant : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Emmanuel REBIERE représente Dominique DURAND.

Excusés : Josiane LEVISKI donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Edmond Claude DELPY, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Caroline VIEIRA.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN.

OBJET : Budget annexe Assainissement 451 – Affectation cumulée des résultats 2021 et intégration cumulée au sein du budget 2022

Vu, la délibération du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant suppression du budget annexe SPANC au 31 décembre 2021 et portant intégration des résultats au BA Assainissement

Vu, les travaux de la commission des finances du 28 février 2022 et du 28 Mars 2022,

Vu, les travaux du bureau communautaire du 28 Mars 2022,

Vu, le débat d'orientations budgétaires 2022,

Après avoir entendu ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2021 du SPANC
 Après avoir entendu ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget Assainissement
 Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
 Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous :

BA SPANC

Section de fonctionnement

A. Recettes de fonctionnement 2021	0,00 €
B. Dépenses de fonctionnement 2021	653,00 €
C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)	-653,00 €
D. Résultat reporté 2020	0,00 €
E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)	-653,00 €

Section d'investissement

A. Recettes d'investissement 2021	0,00 €
B. Dépenses d'investissement 2021	0,00 €
C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)	0,00 €
D. Résultat reporté 2020	2 393,75 €
E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)	2 393,75 €

A. Résultat cumulé Investissement 2021	2 393,75 €
Restes à réaliser :	
B. RAR en recettes d'investissement	0,00 €
C. RAR en dépenses d'investissement	0,00 €
D. Solde des RAR (=B-C)	0,00 €
Capacité de financement de la section d'investissement	2 393,75 €

BA ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

A. Recettes de fonctionnement 2021	1 198 735,99 €
B. Dépenses de fonctionnement 2021	794 294,81 €
C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)	404 441,18 €
D. Résultat reporté 2020	158 873,41 €
E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)	563 314,59 €

Section d'investissement

A. Recettes d'investissement 2021	2 131 435,35 €
B. Dépenses d'investissement 2021	2 612 939,76 €
C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)	-481 504,41 €
D. Résultat reporté 2020	407 778,24 €
E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)	-73 726,17 €

A. Résultat cumulé Investissement 2021	-73 726,17 €
Restes à réaliser :	
B. RAR en recettes d'investissement	1 326 599,47 €
C. RAR en dépenses d'investissement	1 111 420,26 €
D. Solde des RAR (=B-C)	215 179,21 €
Capacité de financement de la section d'investissement	141 453,04 €

Considérant la nécessité de cumuler l'ensemble de ces résultats de chacun de ces comptes administratifs à intégrer au budget Assainissement en 2022 dont la teneur est la suivante :

Section de fonctionnement	
A. Recettes de fonctionnement 2021	1 198 735,99 €
B. Dépenses de fonctionnement 2021	794 947,81 €
C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)	403 788,18 €
D. Résultat reporté 2020	158 873,41 €
E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)	562 661,59 €
Section d'investissement	
A. Recettes d'investissement 2021	2 131 435,35 €
B. Dépenses d'investissement 2021	2 612 939,76 €
C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)	-481 504,41 €
D. Résultat reporté 2020	410 171,99 €
E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)	-71 332,42 €
A. Résultat cumulé Investissement 2021	-71 332,42 €
Restes à réaliser :	
B. RAR en recettes d'investissement	
C. RAR en dépenses d'investissement	
D. Solde des RAR (=B-C)	
Capacité de financement de la section d'investissement	143 846,79 €

AFFECTATION DES RESULTATS ET INTEGRATION CUMULEE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

 d'AFFECTER les résultat cumulés comme suit

Report du résultat d'investissement	-71 332,42 €
Couverture du besoin de financement	
Report à nouveau du résultat de fonctionnement	562 661,59 €

 d'AUTORISER le Président à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 08/04/2022

Le 1^{er} Vice-Président,
Roland MOULINIER